

On retient la date du 1^{er} mars



La date limite de demande d'admission à la formation professionnelle et au cégep est le 1^{er} mars 2025 : ne ratez pas votre chance de débiter des études à l'automne 2025.

Si vous rêvez de reprendre vos études et d'obtenir un diplôme qui vous ouvrira de nouvelles portes, sachez que la date limite pour poser votre demande d'admission à la

formation professionnelle et collégiale approche à grands pas : **le 1^{er} mars**. Cette échéance est une occasion à ne pas manquer.

Que vous souhaitiez vous spécialiser dans un métier concret ou obtenir un diplôme pour élargir vos horizons professionnels, les formations professionnelles et collégiales offrent une multitude de programmes accessibles et adaptés à vos besoins. Ces formations sont une véritable opportunité pour améliorer vos compétences et bâtir un avenir plus stable et épanouissant.

Ne laissez pas la peur ou le doute vous freiner. Peu importe votre âge ou votre parcours, il n'est jamais trop tard pour faire le premier pas vers une nouvelle aventure professionnelle.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire
& professionnelle

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

